



## Pré-accord Kerry-Lavrov pour une réforme constitutionnelle en Ukraine

Les documents des négociations secrètes

Par [Moon of Alabama](#)

Mondialisation.ca, 19 mars 2014

[moonofalabama.org](http://moonofalabama.org)

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#), [Russie et CEI](#)

*Alors que Washington et Moscou paradent et annoncent ne rien vouloir céder en Ukraine, John Kerry et Sergei Lavrov ont conclu oralement un pré-accord pour sortir de la crise : une réforme fédérale de la constitution ukrainienne. Reste à savoir si les États-Unis respecteront cette fois leur parole alors qu'ils ont rejeté, une demi-journée après sa signature, l'accord du 21 février et ont perpétré un coup d'État.*

Le secrétaire d'État John Kerry et le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov ont eu un nouvel échange téléphonique, ce dimanche 16 mars 2014. L'appel est intervenu à l'issue d'une séance de travail tenue à la Maison-Blanche sur les enjeux et les choix stratégiques pour l'Ukraine. Durant ces pourparlers, John Kerry a accepté le principe —présenté comme un impératif par la Russie— d'un État fédéral ukrainien aux prérogatives limitées, accordant une large autonomie aux différents États fédérés. Cette perche a été tendue par Poutine pour désamorcer la crise et Obama a jugé bon de la saisir.

Le communiqué de la partie russe :

Ukraine : Lavrov et Kerry d'accord pour une réforme de la constitution (Reuters) Dans son communiqué, le ministère indique que « Sergueï Lavrov et John Kerry ont convenu de poursuivre leurs efforts pour trouver une solution à la crise en Ukraine en lançant sans délai une réforme constitutionnelle avec l'appui de la Communauté Internationale » [1].

Ce sont les Russes qui ont avancé l'idée d'une réforme constitutionnelle comme l'atteste un de leurs documents de travail que nous reproduisons ci-dessous :

Support group for Ukraine

Foreign Ministers .....

Concerned by the situation in Ukraine and the future of its multi-ethnic people,

Recognizing legitimate aspirations of all Ukrainians and all country's regions to live safely in accordance with their traditions and customs, have unimpeded access to their culture and maintain broad contacts with their compatriots and neighbors,

Noting a special role of civil peace and national accord in Ukraine for the promotion of constructive relations in the Euro-Atlantic region on the basis of equal rights and mutual interests of all States situated there,

Agreed to establish a Support Group in order to facilitate implementation by Ukrainians of priority steps aimed at normalizing the situation in Ukraine and, in this regard, propose that the following actions should be taken:

1. Implement immediately the obligations contained in the Agreement on the Settlement of Crisis in Ukraine of 21 February 2014, to surrender illegal weapons and withdraw from illegally occupied buildings, streets and squares, as well as to conduct an objective investigation into the acts of violence that took place in December 2013 – February 2014.

2. Convene without delay, by a decision of the Verkhovna Rada of Ukraine, the Constitutional Assembly with equal representation of all Ukrainian regions in order to draft a new federal constitution that would provide for the following:

- Enshrine the principles of rule of law, protection of human rights and all national minorities, freedom of speech and activities of political parties and mass-media, as

well as other principles underlying Ukraine's political system as a democratic federation state possessing sovereignty and neutral military and political status;

- Russian along with Ukrainian will be given a state language status while other languages will be given a status in accordance with the European Charter for Regional or Minority Languages;
- Regions will independently elect their legislative and executive bodies through a direct vote and have wide authority, reflecting the cultural and historic specificity of each to them, with regard to economy and finance, social sphere, language, education, external interregional relations, while ensuring protection of rights of national minorities living in each of the federation constituent entities;
- Interference in church affairs and interfaith relations will be prohibited and subject to prosecution.

New draft constitution shall be adopted by the Constitutional Assembly on the basis of the agreement of all participants.

Draft constitution shall be put to a popular referendum

3. Following the adoption of the new constitution, national elections, under broad and objective international observation, to Ukraine's supreme state bodies should be immediately scheduled, and elections to legislative and executive bodies in each constituent entity of the federation should be scheduled simultaneously.

4. The right of the Autonomous Republic of Crimea to determine its future, following the free expression of the will of its population during the referendum of 16 March 2014, shall be recognized and respected.

5. Ukraine's political and government system based upon the above mentioned principles, as well as its sovereignty, territorial integrity and neutral military and political status, shall be guaranteed by Russia, the European Union and the USA with adoption of a UN Security Council resolution.

\* \* \*

Foreign Ministers of the Support Group countries stand ready to actively assist all Ukrainian sides in implementing the proposed measures and principles and undertake to respect the arrangements achieved upon this basis.

Ce document énonce les modalités d'élaboration d'une nouvelle constitution et en définit partiellement le cadre : la langue russe redeviendra l'une des langues officielles au côté de la langue ukrainienne. Les régions disposeront d'une large autonomie. Il n'y aura aucune ingérence dans les affaires de l'Église orthodoxe et les relations entre les cultes. L'Ukraine conservera sa neutralité politique et militaire. Toute décision de la Crimée d'affirmer son autonomie sera reconnue, quelles qu'en soient les modalités. Toutes ces dispositions seront garanties par un « groupe de soutien pour l'Ukraine » composé des États-Unis, de l'Union Européenne et de la Russie, agissant dans le cadre d'une résolution du Conseil de Sécurité de l'Onu .

Il semble que Kerry et Obama aient souscrit à l'essentiel de ces dispositions. Ils les reprennent maintenant à leur compte, évidemment, prétendant en détenir la paternité, ce que le « document de travail » russe infirme sans la moindre ambiguïté. On peut prendre connaissance des appels pressants que John Kerry adresse à Serguei Lavrov pour qu'il accepte les mesures exigées préalablement par la Russie, et que le secrétaire d'État n'avait, pour sa part, jamais évoquées jusque là [2].

Voilà ce que rapporte le département d'État :

Le secrétaire d'État John Kerry a enjoint la Russie à renvoyer dans leurs casernes les troupes déployées en Crimée, à faire reculer les forces positionnées à la frontière ukrainienne, à cesser de jeter de l'huile sur le feu dans la partie orientale de l'Ukraine et à soutenir les réformes politiques visant à protéger les Ukrainiens de souche russe, les russophones et les autres minorités linguistiques de l'ancienne République soviétique dont Moscou dit se préoccuper. Dans l'un de ses échanges avec Serguei Lavrov, le second depuis leur tête à tête infructueux de vendredi à Londres, John Kerry presse la Russie de « soutenir les efforts des Ukrainiens de toutes origines et de toutes convictions pour régler la question du partage du pouvoir et de la décentralisation, dans le cadre d'un processus de réforme constitutionnelle embrassant tous les secteurs de la société, et protégeant les droits des minorités ».

Il semble qu'Obama ait jeté le gant. Le complot états-unien visant à arracher l'Ukraine à l'emprise de la Russie et à l'intégrer dans l'Otan et dans l'Union européenne paraît avoir échoué. La réintégration de la Crimée dans la Fédération de Russie et le vote massif de la population en sa faveur (96,6 % des suffrages exprimés), ont consacré l'échec radical des plans ourdis par les États-Unis et de leur objectif principal : bouter les Russes hors de Sébastopol et du même coup leur fermer la porte du Proche-Orient.

S'ajoutant à cela, la menace russe —restée secrète— d'une prise de contrôle immédiate des provinces de l'Est et du Sud de l'Ukraine a poussé les États-Unis à accepter les conditions de Moscou évoquées plus haut. La seule alternative possible était le déclenchement d'un conflit armé dans lequel ni les États-Unis, ni les pays européens n'étaient prêts à s'aventurer. Malgré la propagande anti-russe des grands médias, le peuple états-unien et les peuples de l'Union européenne s'opposent majoritairement à une telle confrontation. Washington n'a jamais eu en main les atouts requis pour emporter la partie.

Si tout se passe pour le mieux, avec l'avènement en Ukraine d'une nouvelle constitution répondant aux exigences de Moscou, l'Occident pourrait bien se voir accorder le privilège d'honorer les factures mensuelles que Gazprom ne cessera pas d'envoyer régulièrement à Kiev.

La mise en place de tous ces changements va prendre du temps. Reste à découvrir les coups tordus que vont maintenant tenter les néoconservateurs dans l'espoir de changer la donne.

Article original en anglais :

Ukraine: U.S. Takes Off-Ramp, Agrees To Russian Demands

Traduction : Gérard Jeannesson, [voltairenet.org](http://voltairenet.org)

[1] "Lavrov, Kerry agree to work on constitutional reform in Ukraine : Russian ministry", Reuters, 16 mars 2014, par Lidia Kelly, édité par Andrew Heavens.

[2] "US rejects Crimea vote, warns Russia on new moves", par Matthew Lee, Associated Press, 16 mars 2014.

Articles Par : [Moon of Alabama](http://Moon of Alabama)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)